

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 18 JUILLET 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Christian ROCCI
M. Eric DESHAYES par M. Paul-Roger GONTARD
M. Kader BELHADJ par Mme Martine CLAVEL
Mme Anne GAGNIARD par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Loïc QUENNESSON
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Kamila BOUHASSANE
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Arnaud RENOUARD par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
M. Paul RUAT
Mme Martine BAREL
Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture : 084-218400075-20240718-lmc1X0900019b60-DE

Date de télétransmission : 25-07-2024

Date de réception en préfecture : 25 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

9

RESTAURATION SCOLAIRE : Convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse
- restauration scolaire des élèves du collège Viala.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon assure, pour le compte du Conseil Départemental de Vaucluse, et ce depuis de nombreuses années, la restauration scolaire des élèves du collège Joseph Viala dans les locaux du groupe scolaire Simone VEIL.

Cette situation, nécessitée par l'absence de structure adaptée au sein du collège, doit faire l'objet d'une convention entre nos deux collectivités.

La convention actuelle, entérinée par une délibération du 25 septembre 2021, arrivera à expiration au terme de trois ans (un an renouvelable deux fois), soit à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Départemental souhaite reconduire cette convention pour une durée équivalente d'une année scolaire renouvelable deux fois.

Le Conseil Départemental s'engage à couvrir les charges que ce transfert de compétences implique, par le versement annuel d'une subvention comportant deux parts distinctes :

- Une part fixe représentant les charges de fonctionnement liées à la mise à disposition de personnel de la Ville pour la préparation en satellite et le service des repas (1.5 ETP), ainsi que les fluides,

- Une part variable représentant la compensation entre le coût de fabrication des repas de 5,87 € et le tarif en vigueur payé par les familles auprès de la Ville, rapporté au nombre de repas annuellement servis.

La tarification de la demi-pension du collège reste une compétence du Conseil Départemental, qui harmonise les prix de l'ensemble des collèges du Département de Vaucluse. La surveillance des élèves demeure également de sa compétence propre.

La participation des usagers est ainsi fixée à :

Tarifs TTC	Repas réservé dans les délais	Repas non réservé
Collégien	3,40 €	4,40 €
Adulte	5,00 €	5,90 €
Extérieur	6,75 €	

Le Conseil départemental n'augmente pas ces tarifs pour l'année 2024/2025. Il est prévu que le Conseil Départemental signifiera à la Ville toute modification de ces tarifs, ainsi que leurs montants au moins trois mois avant le début de leur date d'application.

La Ville s'engage donc à appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2024, ainsi que toute évolution les concernant que le Conseil départemental lui fera savoir pour les années suivantes.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de la convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.213-2,

Vu le projet de convention avec le Département,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville d'Avignon et le Conseil Départemental de Vaucluse à intervenir dès l'année scolaire 2024/2025;
- **FIXE** le principe de la compensation financière intégrale par le Conseil Départemental de Vaucluse des frais engagés par la Ville d'Avignon pour la réalisation de cette mission;
- **IMPUTE** les recettes afférentes à la section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de la restauration scolaire, à leurs chapitres 74 respectifs, selon que les charges auxquelles elles viennent en compensation se rapporteront à l'un ou à l'autre budget;
- **APPLIQUE** à compter du 1er septembre 2024 auprès des familles les tarifs décidés par le Conseil Départemental, et s'engage à appliquer toute évolution de tarif que lui fera savoir le Conseil départemental;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

N'ont pas participé au vote : Mme Laurence LEFEVRE, M. Fabrice TOCABENS.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Christian ROCCI

PARVENU A LA PREFECTURE LE 25 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 26 JUIL. 2024